## REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

## REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CONSERVATION FONCIERE DE

REGISTRY OF LANDED PROPERTY OF

Douala

## **COPIE DU TITRE FONCIER**

COPY OF LAND CERTIFICATE

6 4 5 No.

INSERE AU LIVRE FONCIER
ENTERED IN THE LAND REGISTER

OF THE DIVISION OF

VOL.

FOLIO

Copie sur

Cadre à remplir s'il a été délivré plusieurs copies du même titre. To be filed in if many copies of the land certificate have been issued. REG-REC-TIMB-DELEG
DES-DOMAINES-DOUAL A
395175 15 305 Section I
26/05/14 09 Section I

PREMIER FEUILLET

PIRST PAGENANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

FCFA 0010000

mjamin Havier

PURPOSE AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY

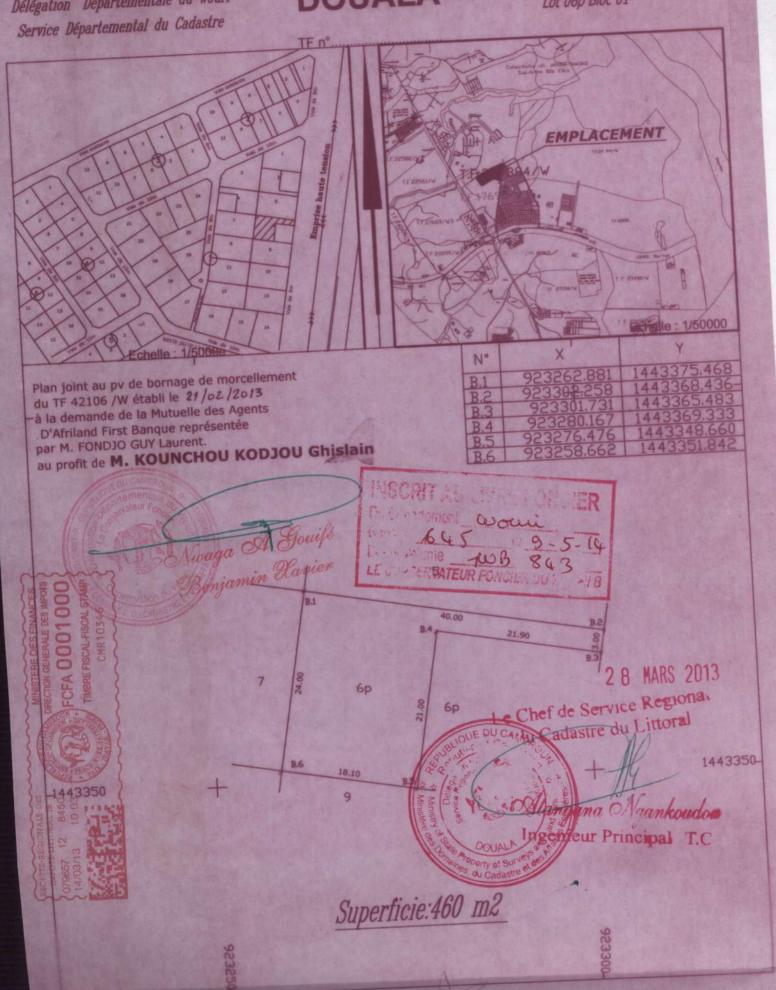
Nature et consistance de l'immeuble: La celle de leurain us bain non batie sise de l'un Nature and stability of the property.  Aut. MBanga Baxoko quarties de Bassa, Assondissement de Basa
la II, formant le lot 06P bloc 01
Moullement du TPn2 42/06/w
Contenance: Cerratre conf soixante metro carros (460m²)
Situation: Bouala IIIe . Bassa meanga-bakok
Limites :
Au wood-est par le lot 05
Au Sed par le let 09
A l'ouest, par le lot 07
A l'Est, pas le lot OGP et une sue de 08m
Etat civil du propriétaire : Noms et Prénoms des ascendants, lieu et date de naissance :  Civil Status of owner Full name of owner and ancestors, place and date of birth
Monsieur KOUNICHOU KODJOU Chislain, demeurant
à Jacundé, ne le 13 juillet 1982 à Bajoussam, de KOSTOV
Philippe of Call Disc 2 - 1 H C-
Philippe et de WADTIM Beenadette, Comesounais
Le présent duplicatum du titre foncier n°, établi au livre de propriété du département
The present duplicatum of the Land Certificate No. entered in the Land Registrar of the Division
of Wourd B
à la date du 0.9 MAY 2014 20 , a été délivré le 20 MAY 2014 20 was delivered on
a M KOUNCHOU KODJOU Chistoin
to
Propriétaire de l'immeuble désigné ci-contre, en ayant requis l'immatriculation owner the described land property who has for its registration
Signal and to Signal and the state of the st
Suivoint grosse de proces verbal de conciliortion nº 172/TPII
DIA INSK sendue en date du 11 Juillet 2012 par le TPI de Soug
la-Ndokoti
A Doctor la le 0 9 MAY 2014 deux mille
At the two thousands Le Conservateur foncier,
The Registrar of Land Property,
CAllman Ad San o

Ministère des Domaines et des Affaires Foncières Délégation Départementale du Wouri

République du Cameroun

Paix - Travail - Patrie

Département du wouri Arrondissement de douala III Lieu-dit MBANGA-BAKOKO Lot 06p Bloc 01



Borné, Levé et Dressé par WEYEPE S. Echelle: 1/500e Géomètre Expert Agrée du Nº 4045 Echelle: 1/500e du Cabinet CERTIDE ENGINEERINE DESSINE par TCHINDA Jokebed 21 /02/2013

Lotissement du TF 42106 /W Feuille au CCP Nº

N° DU BORDEREAU REPUBLIQUE DU CAMEROUN **OFFICE** BUREAU REPUBLIC OF CAMEROON De N°.of Slip CONSERVATION FONCIERE DU WOURI « B » LANDS REGISTRATION OF WOURI LIVRE FONCIER DU DEPARTEMENT DU WOURI DEPOT REGISTRER OF PROPRIETOR OF Du 0 9 MAI 201 TITRE FONCIER Nº ..... LAND CERTIFICAT Nº VolAW.BNº. 8.CL **BORDEREAU ANALYTIQUE** (ABSTRACT OF THE CERTIFICATE) Mention à la section..... ...II/B ...... Referred to in section Suivant Grosse du procès - verbal de conciliation n°172/TPI/DLA/NDK rendue en date du 11 Juillet 2012 par le Tribunal de Première Instance de Douala - Ndokoti et enregistré à Douala (Actes Judiciaires), le 18 Juillet 2012, volume 004, folio 184, numéro 15089/02 et signifiée à la Conservation Foncière du Wouri « B » en date du 06 Mars 2014.

La Mutuelle des Agents d'AFRILAND FIRST BANK en abrégé « MUTAFIRST », représentée par

Monsieur FONDJO Guy Laurent, Ingénieur Informaticien, né le 03 Novembre 1975 à Dschang

A reconnu un droit de propriété

A Monsieur KOUNCHOU KODJOU Ghislain, demeurant à Yaoundé, né le 13 Juillet 1982 à Bafoussam, de KODJOU Philippe et de WADJIM Bernadette, de Nationalité Camerounaise.

D'une parcelle de terrain urbain non bâtie de 460m², sise au lieu-dit Mbanga - Bakoko, quartier de Bassa, Arrondissement de Douala 3ème, formant le lot n° 06(en partie) du bloc 01 évaluée à 460.000 (Quatre Cent Soixante Mille) FCFA, prélevée sur l'immeuble plus grand, objet du titre foncier n°42106 du Département du Wouri, conformément au procès-verbal de bornage de morcellement clos et arrêté le 21 Février 2013 par Monsieur Samuel WEYEPE, Expert Foncier du Cadastre, et visé le 28 Mars 2013 par Monsieur ATANGANA NGANKOUDOU, Ingénieur Principal des Travaux du Cadastre, alors Chef de Service Régional du Cadastre du Littoral.

Ladite parcelle est limitée :

Au Nord - Est, par le lot n°05,

Au Sud, par le lot n° 09,

A l'Ouest, par le lot n°07,

A l'Est, par le lot n°06(partie restante) et une rue de 8m.

En conséquence du dépôt d'une expédition dudit acte :

1) L'immeuble distinct né de ce morcellement est immatriculé au livre foncier du Département du Wouri, **KODJOU** Ghislain

2) La vente est inscrite à la section II/B-Diminutions (Aliénations partielles) tant du livre foncier, volume ....., folio ...., que du Duplicatum du titre foncier nº42106 du Département du Wouri./. 43

Douala, le 0 9 MAI 2014

Du 10/03/2014

Coût: 14.200 FCFA

Quittance n°H19099467